

COPIE

Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 17 novembre 2021, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

I-1. Redéfinition du périmètre de développement de la zone touristique sur le littoral entre les communes de Cotonou et de Ouidah.

Dans le cadre de la réalisation du projet de développement touristique dans cette zone, il avait été procédé au déclassement du périmètre situé au nord de la Route des pêches, allant du quartier Fiyégnon jusqu'à la hauteur de l'Ecole internationale de Théâtre du Bénin, afin de préserver les zones fortement agglomérées.

Mais, avec l'évolution des études qui visent le renforcement des équipements prévus dans ledit projet, il est apparu judicieux de réintégrer la portion comprise entre le carrefour dit Togbin daho et ladite école de théâtre.

Une telle option permettra de valoriser l'ensemble de la zone et d'assurer l'adéquation avec les constructions environnantes.

C'est pourquoi, le présent décret intervient pour consacrer l'adaptation des nouvelles coordonnées géographiques à la configuration actualisée du périmètre du projet.

I-2. Conditions de déroulement de la campagne de commercialisation 2021-2022 du soja.

Avec une production en constante hausse, notre pays renforce de plus en plus sa position dans la filière soja.

La présente campagne de commercialisation s'ouvrira le 25 novembre 2021 dans la commune de Djidja et s'achèvera le 30 juin 2022. Dans cette

perspective et tenant compte de l'évolution des prix sur le marché ainsi que de la proposition des acteurs de la filière, le Conseil a décidé de fixer le prix plancher d'achat au producteur à 190 FCFA/kg.

Par la même occasion, le Conseil recommande aux intéressés, de veiller au respect des bonnes pratiques afin de garantir la qualité des produits.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce et le ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche sont instruits de faciliter aux producteurs, l'accès à des semences certifiées à un prix raisonnable.

Au titre des autres mesures normatives, le Conseil a adopté les décrets portant :

- règles de coordination des procédures et des interventions des diverses autorités compétentes dans le cadre de la passation des conventions de délégation de service public ou autres contrats relatifs aux activités règlementées en matière d'électricité ; puis
- description du costume d'audience du magistrat dans les juridictions du Fond.

II- Communications.

Contractualisation pour la réalisation des travaux de construction du plateau technique de l'Ecole des métiers du Numérique au Bénin.

Ledit plateau technique est notamment composé d'un espace intérieur regroupant un module de trois ateliers pour les travaux pratiques, d'un appartement témoin, d'un espace extérieur permettant de reproduire l'architecture réseau actuellement déployée au Bénin et les évolutions à l'international, ainsi que d'une salle de stockage d'équipements sensibles.

Au regard de l'importance d'une telle infrastructure et de la qualité des formations attendues de cette école, le Conseil a autorisé la contractualisation avec une entreprise disposant de bonnes références en vue de la conduite diligente du chantier.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Le Conseil a autorisé la participation du Bénin, à la 13^{ème} conférence des ministres du Comité des pêches du centre-ouest du Golfe de Guinée, du 15 au 17 décembre 2021, à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

IV- Mesures individuelles.

Sur proposition des ministres respectifs, les nominations ci-après ont été prononcées :

- ✓ **Au ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable**

Directeur de Cabinet

Madame Jeanne ADANBIOKOU AKAKPO

- ✓ **Au ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale**

Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances

Monsieur Charaf Dine GADO

Inspecteur général du ministère

Monsieur Périclès Pascal FATEMBO ADEDEDJI.

Fait à Cotonou, le 17 novembre 2021,
Le Secrétaire Général du Gouvernement,



[Signature]
Edouard OUIN-OURO.